HCTISN Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire	***Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire*** *GS « Concertation sur le projet Cigéo »* *du 10 mars 2021* *Compte rendu de réunion*	
	Version finale	***Date de la réunion : 10/03/2021***

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Christine NOIVILLE.

Christine NOIVILLE salue les participants et annonce que la séance porte sur la conférence de citoyens prévue en mai/juin prochain sur le projet Cigéo. Elle remercie le comité de pilotage du projet et sa Présidente, Claude BREVAN, d'avoir proposé ce temps d'échanges.

I. Rappel du rôle du groupe de suivi « Concertation sur le projet Cigéo »

Christine NOIVILLE rappelle que le Haut comité a rendu le 28 septembre 2020 un avis sur la participation du public au projet Cigéo, à la demande de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA). En effet, le Haut comité offre un cadre pluraliste de par sa composition qui représente les acteurs intéressés par la transparence dans le domaine du nucléaire.

L'avis du groupe de travail, piloté par Jean-Claude DELALONDE, insiste notamment sur l'enjeu d'une concertation menée sur plusieurs années, au-delà de la phase d'instruction technique du projet, ainsi que sur la nécessaire montée en compétences des citoyens. Les recommandations émises dans l'avis ne s'adressent pas qu'à l'ANDRA et ont été acceptées par les acteurs concernés. Elles portent sur les supports de concertation (plateforme dédiée, fiches actions…) et sur les modalités d'organisation en fonction de l'échelon territorial.

Le Haut comité estime que cette conférence de citoyens fait partie des modalités possibles et intéressantes de concertation.

Pour aider les acteurs à décliner ses recommandations, le Haut comité a mis en place le groupe de suivi « Concertation sur le projet Cigéo » qui se réunit ce jour pour la première fois. Il comporte quinze membres représentatifs de chaque collège et des personnalités telles que les garants de la Commission nationale du débat public (CNDP).

L'objectif de ce groupe est de servir de soutien et d'aiguillon aux multiples démarches mises en place par les acteurs, de veiller à leur articulation et au respect, autant que possible, des recommandations du Haut comité.

Il vise également à aider les acteurs à décliner les recommandations de manière opérationnelle et concrète.

II. Présentation des modalités de concertation du public relatives au projet Cigéo (réalisées et prévues)

Julie QUENTEL**,** responsable de la concertation au sein de l'ANDRA, partage le document « Actualités de la concertation Cigéo ».

1. La feuille de route encadrant la concertation

Julie QUENTEL rappelle que la feuille de route a été présentée en séance du Haut comité le 27 juin 2019[1]. Elle encadre la concertation post-débat public sur le projet Cigéo et est accompagnée par Marie-Line MEAUX et Jean-Daniel VAZELLE, garants de la CNDP.

L'objectif de la feuille de route est d'être adaptée à l'ampleur du projet, de choisir les bons sujets à concerter au bon moment avec une diversité de publics, et de rendre le dispositif de concertation le plus lisible possible. Comme l'a souligné Christine NOIVILLE, de nombreuses démarches de concertation coexistent, certaines étant portées par des maîtres d'ouvrage coopérant tels que SNCF réseau ou RTE. Enfin, l'enjeu est d'expliciter comment les apports de la concertation seront pris en compte et intégrés dans le dossier d'autorisation de type utilité publique ou plus largement dans le dossier d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base.

Julie QUENTEL explique que la démarche de concertation post-débat public sur Cigéo est suivie et évaluée par le Comité « Ethique et société » (CES) que Stéphane ZUBER représente ce jour.

Elle rappelle que lors de la séance plénière du Haut comité du 4 février 2021, Pierre-Marie ABADIE a indiqué que l'ANDRA adhérait pleinement aux recommandations issues de l'avis relatives à la participation du public au projet Cigéo et qu'elles seraient mises en œuvre immédiatement pour celles qui concernent l'ANDRA.

Julie QUENTEL signale que la plateforme de l'ANDRA consacrée à la concertation (https://concertation.andra.fr) comporte des pages dédiées au projet Cigéo.

Enfin, elle indique que trois grands enjeux ont été identifiés dans la feuille de route, la Phase industrielle pilote (PhiPil) de Cigéo, l'insertion environnementale et territoriale de Cigéo et la gouvernance du projet. De plus, la concertation abordera quatre thématiques que sont l'aménagement et le cadre de vie, les infrastructures de transport, l'alimentation et l'énergie, et le cycle de l'eau.

2. Synthèse des apports de la concertation locale à mi-2020

Julie QUENTEL précise que les concertations sont menées de manière transparente. Des synthèses et bilans sont produits comme demandé par les garants et requis par le Haut comité afin de justifier des priorisations. Elle précise que l'ensemble de ces apports figurent dans la pièce 9 du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que dans les versions actualisées de l'étude d'impact[2].

---

1 http://www.hctisn.fr/article.php3?id_article=197

2 Pour plus de détails : https://www.andra.fr/cigeo/les-documents-de-reference

Par ailleurs, elle annonce qu'un film pédagogique[3] est disponible sur le site et que, tous les six mois, les apports de la concertation sont présentés aux parties prenantes lors d'une réunion de partage locale réunissant élus, associations, membres du Comité local d'information et de suivi (CLIS) de Bure et services de l'État.

Depuis 2013, les échanges sont réguliers et portent sur les enjeux techniques et sociétaux. Les publications, supports et conclusions sont en ligne, de même que les dossiers techniques.

3. Les prochaines étapes de la feuille de route

Julie QUENTEL indique que dans les prochains mois sera menée une concertation sur l'aménagement de projet Cigéo et la phase chantier. En parallèle, SNCF réseau organisera une concertation dont Jean-Daniel VAZELLE est garant. Puis, en automne sera réalisée l'enquête publique.

Au niveau national et local, la concertation PhiPil a été lancée le 28 janvier dernier et, en parallèle, une concertation portera sur la gouvernance du projet Cigéo.

Elle explique que la conférence de citoyens PhiPil permettra un processus itératif et progressif avec des citoyens profanes qui fourniront des expressions complémentaires aux propos d'experts. Elle sera organisée par un comité indépendant.

Elle souligne que la concertation sur la PhiPil est initiée avant le dépôt par l'ANDRA du dossier de demande d'autorisation de création (DAC) et ne s'arrêtera pas après. Ce continuum du dialogue et de la participation du public répond ainsi aux recommandations émises par le Haut comité et à la demande du public lors du débat sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR).

Julie QUENTEL précise que la concertation sur la gouvernance de Cigéo n'a pas encore débuté. Ses modalités restent à définir pour associer les parties prenantes et le public.

Les enseignements pour l'ANDRA de ces deux concertations seront présentés lors de deux réunions de clôture. Ils seront intégrés au Plan directeur de l'exploitation (PDE) du projet Cigéo et au dossier de demande d'autorisation de création et serviront de base aux concertations ultérieures.

Enfin, **Julie QUENTEL** indique que les démarches de l'ANDRA s'inscrivent dans un contexte plus large de concertation menée par des parties prenantes sur le projet Cigéo. Un schéma montre l'articulation avec ces démarches, notamment avec la concertation post-débat public PNGMDR et les travaux de la commission BADRE. Elle ajoute que dans le cadre du dialogue technique figure la démarche pilotée par l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et le CLIS de Bure qui fait l'objet de séminaires.

Yves LHEUREUX suggère de faire figurer cette démarche dans le diaporama.

Julie QUENTEL complétera la diapositive.

---

[3] https://concertation.andra.fr/pages/la-feuille-de-route-de-la-concertation

III. Présentation du projet de conférence de citoyens

Claude BREVAN remercie le Haut comité d'accueillir le comité de pilotage du projet de conférence de citoyens. Elle partage le document « Conférence de citoyens sur la phase industrielle pilote du projet Cigéo ».

1. Le fonctionnement du comité de pilotage

Claude BREVAN précise que le comité de pilotage est restreint à quatre personnes pour faciliter les échanges notamment en présentiel. L'élargir aurait mené à un trop grand nombre de participants. Ses membres sont Dominique MARBOUTY, Sylvestre HUET, Clément MABI et elle-même. La présentation se fera à quatre voix. Le comité de pilotage est assisté par Missions publiques qui animera les séances de formation du panel de citoyens, Judith FERRANDO est présente également.

Claude BREVAN est inspectrice générale honoraire de la construction. Elle n'est pas spécialiste du domaine nucléaire, mais a participé à une douzaine de débats publics dont certains très polémiques comme le projet de la Montagne d'or en Guyane[4].

Le mandat élaboré (cf. point 3 ci-après) clarifie les questions portant sur la compréhension du projet Cigéo par les citoyens, les attentes de l'ANDRA et les suites que l'ANDRA compte donner aux conclusions de la conférence de citoyens.

La conférence de citoyens verra alterner des phases d'échanges avec des intervenants (sur le principe de la conférence inversée) et des phases de travail à huis clos des citoyens pour capitaliser sur les apports de connaissance et les questionner en vue de la formation d'un avis collectif éclairé et argumenté. En outre, une rencontre sera organisée avec les parties prenantes sur le site de Bure.

La transparence des informations données aux citoyens est un principe important pour éviter toute crainte de manipulation. Les propos des parties prenantes feront l'objet de verbatim, ceux des citoyens seront anonymes.

2. Fonctionnement d'une conférence de citoyens

Clément MABI est maître de conférences à l'Université de technologie de Compiègne (UTC), spécialiste des questions de concertation. Il dirige le parcours « Controverses, communication et technologie ».

Il explique que pour constituer le panel, les citoyens seront tirés au sort jusqu'à constituer un groupe de 20 personnes respectant les quotas garantissant la diversité des membres du panel conformément à la composition de la population française et la représentativité des opinions sur le nucléaire.

Le comité de pilotage est garant des orientations méthodologiques et le prestataire Missions publiques facilitera les discussions. Un mandat a été défini autour des conditions de la confiance.

---

[4] Montagne d'or est un projet d'exploitation minière d'une concession aurifère de l'ouest de la Guyane française porté par la Compagnie minière montagne d'or (COR), une coentreprise de la société junior canadienne Columbus Gold, chargée de l'exploration, et de la société russe Nordgold, chargée de l'extraction.
Le projet a fait l'objet d'un débat public en 2018, durant lequel ont émergé d'une part, une contestation de la part des citoyens, des élus et des associations, en particulier les organisations amérindiennes et le collectif Or de question et d'autre part, des soutiens au projet. Le projet est abandonné par le gouvernement en mai 2019.

Concrètement, le groupe de citoyens sera réuni sur plusieurs week-ends pour être formé afin d'être à même de se prononcer sur le sujet. La formation sera pluraliste, contradictoire et dialogique.

Le pari est d'aboutir à un avis qui correspondrait à celui de l'ensemble de la population française si elle était formée et consultée.

Claude BREVAN précise que l'avis n'a pas vocation à être unanime et peut intégrer des divergences.

Roger SPAUTZ demande combien de Français seront initialement candidats. Par ailleurs, il craint que l'anonymisation des propos des citoyens suscite des critiques de l'extérieur.

Judith FERRANDO, co-directrice de Missions publiques, précise que les personnes ne seront pas candidates, mais contactées pour participer. Puis les profils seront étudiés pour répondre aux critères déterminés et un tirage au sort permettra de constituer le panel requis. Concernant l'anonymat, elle indique que le profil du groupe sera rendu public, mais pas les noms de famille des membres qui ne seront pas exposés avant l'audition publique.

Claude BREVAN précise par ailleurs que Bure n'est pas un critère géographique de recrutement. Les 20 citoyens viendront de toute la France.

Yves LHEUREUX note que la conférence de citoyens ne sera plus sollicitée après la remise de l'avis. Par ailleurs, il demande si la PhiPil a produit à ce jour suffisamment de matière pour débattre.

Claude BREVAN répond que le mandat consiste à faire vivre la conférence de citoyens sur sept jours (formation et audition). Ensuite, il appartiendra à l'ANDRA de poursuivre la démarche.

Elle indique que l'ANDRA a produit des documents sur la PhiPil dans le cadre de la concertation générale.

Sébastien FARIN précise que l'objectif de l'ANDRA est d'avoir des éléments pour le dossier d'autorisation de création. Il rappelle que l'espace concertation comporte des pages dédiées à la PhiPil (https://concertation.andra.fr/consultation/la-phase-industrielle-pilote-de-cigeo/presentation/presentation).

Claude BREVAN ajoute que l'ANDRA justifiera devant le citoyen la prise en compte ou non de leurs propositions.

Benoit JAQUET a l'impression que la procédure vise à passer par-devers le CLIS de Bure qui est en charge notamment de la concertation. Il espère néanmoins que le CLIS sera bientôt saisi « pour envisager une éventuelle participation aux travaux » de la conférence de citoyens, mais « s'étonne d'être informé indirectement des modalités de mise en œuvre de cette démarche ».

Claude BREVAN lui assure que le CLIS sera sollicité. Elle explique que l'objectif de la conférence de citoyens n'est pas de court-circuiter quiconque, mais d'apporter des briques à la concertation avec une dimension également nationale.

Stéphane ZUBER, en tant que membre du CES, s'interroge sur le mandat donné à la conférence de citoyens. Il souhaite des précisions sur la dimension de confiance évoquée et demande pourquoi le mandat ne porte pas sur la capacité à produire des éléments pour une délibération collective. Il craint que des questions très générales n'aboutissent à un avis trop général. Enfin, il demande comment sera organisée la rédaction de l'avis.

Claude BREVAN répond que la rédaction de l'avis sera accompagnée par Missions publiques et que la conférence de citoyens pourra soulever ses propres questionnements.

Roberto MIGUEZ fait un parallèle avec la convention citoyenne sur le climat où toutes les propositions devaient être retenues sans filtre. En outre, les 150 citoyens de la convention citoyenne sur le climat ont noté le gouvernement sur ce qu'il avait retenu des recommandations.

Claude BREVAN rappelle que les membres de la conférence de citoyens rencontreront des parties prenantes pour recueillir des informations. Elle indique que les propositions émises ne seront pas à reprendre par l'ANDRA, mais que l'agence s'engage à faire figurer l'avis dans l'élaboration du plan directeur pour l'exploitation de Cigéo, pièce importante du dossier de demande d'autorisation.

Elle précise que seul un tiers des 146 propositions de la convention citoyenne sur le climat a été retenu. Enfin, elle répond qu'une notation n'est pas envisagée.

Judith FERRANDO pense que la présentation du mandat répondra à certaines questions des participants. Pour avoir participé à la convention citoyenne sur le climat, elle souligne que les citoyens n'ont pas apprécié le principe de la notation. Par ailleurs, elle pense que la conférence de citoyens PhiPil émettra des préconisations dépassant le mandat donné. Elles pourront ouvrir la voie à d'autres exercices délibératifs ou à des sollicitations de l'ANDRA.

Roberto MIGUEZ estime que la notation peut en effet constituer une dérive.

Jean-Claude DELALONDE apprécie l'idée de brique complémentaire, car il partageait la préoccupation de Benoit JAQUET concernant le CLIS. Il suggère de ne pas remplacer une structure existant depuis longtemps. En outre, il souhaiterait connaître la liste des parties prenantes sollicitées. Enfin, il demande si la plateforme internet cible bien le grand public profane et comment l'ANDRA a prévu de le mobiliser.

Sébastien FARIN répond que l'espace en ligne est accessible à toute personne cherchant de l'information.

3. Présentation du mandat

Dominique MARBOUTY est météorologiste et ingénieur de formation. En fin de carrière, il a travaillé pour le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le ministère de la recherche sur le projet européen Copernicus[5].

Le mandat, transmis aux membres du Haut comité, sera le premier document découvert par les citoyens de la conférence. Il leur présente le cadre de la démarche et vise à les rassurer sur sa légitimité, malgré la dimension très technique du sujet. La convention citoyenne sur le climat en a

[5] Copernicus (anciennement GMES acronyme de *Global Monitoring for Environment and Security*) est un programme de l'Union européenne qui collecte et restitue des données de qualité et actualisées de manière continue portant sur l'état de la Terre. Sa coordination et sa gestion est assurée par la Commission européenne en partenariat avec l'Agence spatiale européenne, les membres de l'Union européenne et les agences de l'Union européenne telles que l'Agence européenne pour l'environnement ou l'Agence européenne pour la sécurité maritime. Les données collectées servent de manière opérationnelle à gérer la sécurité maritime, assurer le suivi des catastrophes (incendies, tremblements de Terre...), anticiper les récoltes, améliorer la gestion de notre environnement.... Ces données contribuent également au suivi et à la prise en charge des effets du changement climatique.

démontré la preuve. L'avis des citoyens portera sur la PhiPil et les recommandations viseront à faire en sorte que l'ensemble des citoyens aient confiance en l'atteinte des objectifs.

Dominique MARBOUTY présente les engagements pris par les parties impliquées, l'ANDRA, le comité de pilotage et les citoyens.

L'ANDRA donne les moyens nécessaires au bon déroulement de la concertation. L'agence s'engage à rendre public l'avis citoyen final, et, au fil de l'eau, le programme de la conférence de citoyens, les interventions (formation) et la journée d'auditions. L'ANDRA s'engage à prendre en compte l'avis citoyen et à rendre compte de l'utilisation de cet avis dans l'élaboration du plan directeur pour l'exploitation de Cigéo.

Le comité de pilotage assure le pilotage stratégique de la conférence de citoyens et le suivi des retombées. Il définit le programme de formation permettant la pluralité de points de vue et des échanges équilibrés. Enfin, il s'engage à faciliter les demandes des citoyens notamment en matière d'audition.

Les citoyens s'engagent à l'assiduité et à la confidentialité pendant les sessions.

Yves LHEUREUX doute que six jours de formation permettent aux citoyens de se prononcer sur des sujets très complexes tels que le creusement des galeries. Si la concertation avec des profanes constituera en effet une brique supplémentaire pour la concertation, le contenu futur de l'avis des 20 citoyens le laisse dubitatif.

Claude BREVAN répond que l'enjeu est de faire émerger les questions du public sur le projet Cigéo. Si les réponses apportées ne satisfont pas les citoyens, ils pourront solliciter d'autres intervenants.

Dominique MARBOUTY rappelle que les citoyens seront libres des sujets à aborder alimentés par les formations.

Sylvestre HUET confirme que la formation évitera aux citoyens de se noyer dans les aspects techniques et facilitera les initiatives quant au contenu des recommandations. Il demande précisément aux citoyens « des recommandations sur la façon dont cette phase doit être menée par l'ANDRA pour assurer la confiance des citoyens dans un début prudent et réversible du projet ». Il précise que cette formulation a suscité moult discussions.

Claude BREVAN indique que les discussions ont l'habitude de se tenir entre des parties prenantes très compétentes d'avis parfois divergents. L'enjeu de la conférence est d'impliquer des citoyens qu'un week-end supplémentaire de formation ne transformerait pas en experts.

Jean-Claude DELALONDE ne remet pas en cause le principe de la conférence de citoyens. Il s'interroge sur le continuum de la concertation et les moyens que se donnera l'ANDRA pour toucher la plus grande population possible.

Claude BREVAN confirme cette problématique. Elle cite l'exemple d'un débat public sur l'éolien à Dunkerque où un film présentant les interventions des parties prenantes a suscité un grand nombre de visionnages. Ainsi, des moyens sont à développer pour attirer d'autres participants que les seniors et les opposants au projet généralement présents dans les réunions publiques. Certes, les structures locales relaient les avis des populations, mais non sans difficulté. Elle considère que tout citoyen à la légitimité de s'exprimer pour peu qu'il ait été informé.

Jean-Claude DELALONDE confirme que ce type d'initiative est à prendre en considération.

4. La formation des citoyens

Sylvestre HUET, journaliste honoraire spécialiste des questions de sciences et technologies, présente la logique de progression de la formation.

Après l'envoi en amont d'un livret d'information, la première session sera organisée selon le principe de la conférence inversée, sans présentation *a priori* par les intervenants qui répondront aux interrogations des citoyens. Le comité de pilotage étudie les intervenants à solliciter afin d'assurer une pluralité des points de vue.

La deuxième séance consistera en une visite du laboratoire de Bure et des rencontres avec les parties prenantes, notamment associatives.

La troisième session sera consacrée à des auditions en fonction des demandes des citoyens, suite aux deux premières sessions.

Après deux jours de réflexions, les citoyens rédigeront leur avis en visioconférence. Une restitution publique est prévue.

Les documents fournis aux participants seront succincts sur le projet et factuels sur le nucléaire (textes réglementaires). **Sylvestre HUET** sait d'expérience que certains citoyens s'informeront d'eux-mêmes intensément. Il leur sera conseillé de partager leurs informations avec l'ensemble des participants.

Claude BREVAN précise que des sessions intermédiaires en ligne seront envisageables.

Sylvestre HUET ajoute que des intervenants pourront y être invités.

Judith FERRANDO explique que l'avis produit, a vocation à nourrir la discussion publique et les réflexions des instances existantes. De manière générale, ce type de dispositif permet d'apporter un point de vue décalé sur les projets.

5. Discussions

Jean-Claude DELALONDE sollicite une audition du Haut comité.

Claude BREVAN en prend note.

Yves LHEUREUX suggère d'ajouter une étape avant l'émission de l'avis pour permettre aux citoyens de poser aux acteurs toutes les questions souhaitées à la volée.

Sylvestre HUET indique que les auditions de la troisième session poursuivent cet objectif.

Claude BREVAN pense qu'une intersession pourrait également jouer ce rôle.

Benoît JAQUET regrette la situation sanitaire dégradée. En effet, lors du débat public de 2013, il a constaté que les citoyens échangeaient entre eux, le soir, et commençaient ainsi à élaborer leurs recommandations. Il déplore également l'absence de visite des installations de l'ANDRA.

Enfin, la diapositive évoque une présentation historique du projet par l'ANCCLI. Il suggère plutôt de solliciter le CLIS de Bure. Enfin, il ne pense pas que les opposants au projet participeront aux échanges.

Claude BREVAN espère que des réunions en présentiel seront envisageables afin de favoriser des échanges riches et les confrontations souvent nécessaires au débat.

Stéphane ZUBER préconise d'inclure dans les documents à destination des citoyens des exemples de confiance établie et de ne pas oublier les enjeux éthiques et sociétaux. Il annonce que le CES est prêt à intervenir lors de la conférence de citoyens.

Claude BREVAN a surtout des exemples de climat de confiance établi lors de concertation autour de petits projets.

Stéphane ZUBER indique que Rémi BARBIER, président du CES, a des exemples à partager.

Yveline DRUEZ, en tant que Présidente de la Commission locale d'information (CLI) du centre de stockage de la Manche, premier centre historique de l'ANDRA, suggère de réaliser un parallèle historique technique avec le centre de Bure.

Claude BREVAN retient cette suggestion. Elle précise qu'une visite de La Hague avait été envisagée, puis abandonnée faute de moyens suffisants.

Jean-Paul LACOTE demande par qui est défini le programme de formation.

Claude BREVAN répond que le comité de pilotage s'en charge et est ouvert à toute suggestion.

Jean-Paul LACOTE propose une intervention de France Nature Environnement (FNE).

Claude BREVAN en prend note et invite les membres du Haut comité à lui envoyer leurs idées.

Christine NOIVILLE remercie les intervenants.

Elle est convaincue depuis longtemps de l'intérêt de renouveler les modalités de concertation. Elle avait en effet participé avec Sylvestre HUET, en 2012, à la première conférence de citoyens qui portait sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Christine NOIVILLE pense que l'enjeu est de réduire le fossé entre les participants à la conférence de citoyens et le grand public qui ne se sent pas forcément représenté par le panel de citoyens.

Elle retient les questions posées notamment sur la place de la conférence de citoyens par rapport aux autres dispositifs de concertation, au cadrage du mandat qui se doit également d'être souple et au parallèle à faire avec La Hague.

Pour sa part, elle trouve le mandat très convaincant et le principe de conférence inversée tout à fait intéressant. Elle souligne l'importance du choix des formateurs, car leur rôle est crucial. Elle rappelle que le Haut comité offre un vivier d'intervenants. En revanche, la plus-value d'une audition du Haut comité sur la PhiPil lui semble nécessiter discussion. Elle s'interroge par ailleurs sur le nombre de réunions supplémentaires via Internet.

En réponse à Claude BREVAN, **Christine NOIVILLE** précise que le groupe de suivi du Haut comité n'est ni censeur ni émetteur d'avis. L'objectif est de discuter avec le comité de pilotage de la conférence de citoyens et d'échanger sur de possibles consolidations de la démarche envisagée. Le compte rendu de la présente réunion actera les observations et suggestions formulées à cet égard.

Claude BREVAN remercie Christine NOIVILLE et les participants. Elle propose un futur retour d'expérience de la conférence de citoyens.

Patrick BIANCHI travaille dans le domaine du nucléaire depuis 40 ans et a été très déçu de l'état d'avancement des travaux du projet Cigéo. Il a l'habitude de discuter du sujet nucléaire avec des profanes et estime l'exercice compliqué et limité. Il a apprécié l'intervention d'Yveline DRUEZ et conseille d'évoquer le stockage en profondeur, mais aussi de surface. Enfin, il préconise une visite des installations préalable à la pédagogie.

Christine NOIVILLE comprend qu'il est prévu d'amener les citoyens sur le site de Bure pour leur donner une vision concrète. La formation du panel de citoyens est effectivement complexe mais elle est nécessaire pour formuler un avis susceptible d'alimenter la concertation sur le projet Cigéo et susciter une réflexion chez le maître d'ouvrage.

Claude BREVAN regrette de ne pouvoir organiser plus de visites de site, mais compte sur la documentation pour informer les citoyens. Elle retient l'idée d'évoquer dans la formation la question du stockage des déchets. Enfin, elle invite à nouveau les participants à lui transmettre toutes leurs suggestions.

Christine NOIVILLE remercie les participants et clôt la réunion.

La séance est levée à 12 heures 19.

Liste des participants

<u>Membres du groupe de suivi</u> :

BASTIN Eric	IRSN
BIANCHI Patrick	Collège des organisations syndicales
DELALONDE Jean-Claude	Collège des CLI – **Pilote du groupe de travail**
DRUEZ Yveline	Collège des CLI
FARIN Sébastien	ANDRA
JAQUET Benoît	CLIS Bure
LACOTE Jean-Paul	Collège des associations
LE MONIES DE SAGAZAN Henri	EDF
LEVERD Pascal	ANDRA
LHEUREUX Yves	ANCCLI
MEAUX Marie-Line	Garant de la concertation post débat public 2013
MIGUEZ Roberto	Collège des syndicats
NOIVILLE Christine	Présidente du Haut comité
QUENTEL Julie	ANDRA
SPAUTZ Roger	Greenpeace
VAZELLE Jean-Daniel	Garant de la concertation post débat public 2013

<u>Invités</u> :

ARENE Pierre	Missions publiques
BREVAN Claude	Comité de pilotage conférence de citoyens
FERRANDO Judith	Missions publiques
HUET Sylvestre	Comité de pilotage conférence de citoyens
MABI Clément	Comité de pilotage conférence de citoyens
MARBOUTY Dominique	Comité de pilotage conférence de citoyens
OGIEN Elsa	Missions publiques
PEIFFER Camille	Missions publiques
ZUBER Stéphane	CES

<u>Secrétariat du Haut comité</u> :

FALL Baye	Secrétariat technique
MERCKAERT Stéphane	Secrétariat technique
VILETTE Cédric	Secrétariat technique